

Procès-verbal du conseil municipal
- VENDREDI 05 JUIN 2026 -



Commune de Montgailhard

* * *

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montgailhard, dûment convoqué le dix-neuf du mois de février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Montgailhard), sous la présidence de **Madame Elisa BARBONE**, Maire.

❖ **Présents :**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames ARSEGUEL Nathalie, BARBONE Elisa, CERT Nathalie, DESCLAUX Caroline, GERAUD Charlotte, MARC Aurélie, PONCY Hélène, TRIAY Corinne
- Messieurs BEYNEY Thibault, CRUZ Reyes, ICRE Didier, PUNTIL Jean, VIDAL Sébastien.

❖ **Absents représentés :**

- Monsieur Eric AYTER (procuration à Jean PUNTIL)

❖ **Absent (non représenté) :**

- Monsieur David ROMAGNOLI

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 20 avril 2026 sont présentées par la Maire.

<u>N°23</u> : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	Approuvé à l'unanimité
<u>N°24</u> : AFFECTATION DES RESULTATS 2025	Approuvé à l'unanimité
<u>N°25</u> : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026	Approuvé à l'unanimité
<u>N°26</u> : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	Approuvé à l'unanimité
<u>N°27</u> : PLAN DE FINANCEMENT – REFECTION DU CHEMIN DU BOUFFAT	Approuvé à l'unanimité
<u>N°28</u> : TRAVAUX SDE09 ESTHETIQUE ET RUE DE LA RESIDENCE	Approuvé à l'unanimité
<u>N°29</u> : AUTORISATION RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS	Approuvé à l'unanimité
<u>N°30</u> : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT	Approuvé à l'unanimité
<u>N°31</u> : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO	Approuvé à l'unanimité
<u>N°32</u> : ELECTION DES MEMBRES DU CM AU CA DU CCAS	Approuvé à l'unanimité

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2026** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 20 avril 2026 est validé.

Ordre du Jour :

1. Renouvellement convention adhésion au SDIAU
 2. Validation travaux génie civil orange Rue de la Résidence
 3. Contribution travaux éclairage Public Rue de la Résidence
 4. Approbation convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
 5. Election des délégués aux sénatoriales (3 titulaires et 3 suppléants)
-

Madame la maire propose au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour.

6. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Lakanal

7. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du LP Jean Durroux

1. Renouvellement convention adhésion au SDIAU

Rapporteur : BARBONE Elisa

Renouvellement convention adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU)

Le renouvellement de la convention est soumis à délibération afin d'optimiser la gestion des demandes d'urbanisme.

Cette démarche présente plusieurs avantages :

- **Expertise technique et réglementaire** : Le SDIAU dispose de professionnels spécialisés, garantissant une instruction rigoureuse et conforme aux évolutions législatives et réglementaires.
- **Gain de temps et d'efficacité** : Externaliser cette mission permet d'alléger la charge administrative des services municipaux.
- **Sécurisation des décisions** : La prise en charge par un organisme dédié limite les risques d'erreur et les contentieux liés aux décisions d'urbanisme.
- **Coût maîtrisé** : Mutualiser ce service avec d'autres collectivités permet de rationaliser les dépenses tout en bénéficiant d'un accompagnement de qualité. (Tarif demandé 3 500 €/ an, pour la commune. Il faudra déduire le logiciel)

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

De renouveler la convention d'adhésion au SDIAU

2. Validation travaux génie civil orange Rue de la Résidence

Rapporteur : BARBONE Elisa

Des travaux de génie civil ORANGE doivent être réalisés dans le cadre de l'effacement Basse Tension Rue de la Résidence.

Le SDE09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 66 100€ (+ ou – 10%), comprenant la fourniture et pose de tout matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux basse tension.

Le SDE09 prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune grâce notamment à la mutualisation de la redevance ORANGE. Pour information, notre commune a contribué à celle-ci pour un montant de 761.30€ au titre de l'année 2024.

Bien qu'elle ne contribue pas financièrement, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux.

Validation travaux génie civil orange Rue de la Résidence les travaux seront réalisés par le SDE09.

La commune a contribué pour un montant de 761.30€ au titre de l'année 2024.

La commune doit confirmer sa demande de réalisation des travaux au SDE (66 100€).

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

De demander au SDE la réalisation des travaux

3. Contribution travaux éclairage Public Rue de la Résidence

Rapporteur : BARBONE Elisa

Des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés Lié rue de la résidence.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 34 400€ HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE09 dans le cadre du programme SDE EP Rénovation, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 15 800€.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire

Contribution travaux éclairage Public Rue de la Résidence le montant est de 34 400€ hors taxe par le SDE09.

Charge de la commune estimée à 15 800€. Il est proposé de demander au SDE la réalisation des travaux et d'approuver le versement d'un fond de concours.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

De demander au SDE la réalisation des travaux

D'approuver le versement d'un fond de concours au SDE d'un montant de 15 800€

4. Approbation convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : BARBONE Elisa

Il s'agit pour L'agglo Foix-Varilhes de soutenir les communes membres dans leurs investissements de voirie à travers l'octroi de fonds de concours, qui permettent de maintenir ces dernières en bon état général.

Ce soutien financier permet aux communes :

- De maintenir une politique routière (renouvellement des revêtements).
- De favoriser les réfections de rues autour de l'accessibilité.
- D'embellir le cœur des villes.

Le fonds de concours voirie se caractérise par une aide financière versée aux communes membres par L'agglo Foix-Varilhes, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie.

Cette aide financière intervient sous conditions particulières : les voiries concernées par les travaux doivent notamment être classées en voirie communale.

Le fonds de concours sous convention de mandat est un cas particulier. L'agglo Foix-Varilhes, en tant que mandataire, avance les paiements aux entreprises, la part communale étant appelée en fin de prestation.

Les communes membres ont pu à ce titre établir des programmes pluriannuels d'importantes réparations de chaussées sur le réseau routier communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

D'approuver la convention de délégation de maitrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voiries communales

5. Election des délégués aux sénatoriales (3 titulaires et 3 suppléants)

Rapporteur : BARBONE Elisa

Titulaires : BARBONE Elisa, MARC Aurélie, ICRE Didier.

Suppléants : GERAUD Charlotte, VIDAL Sébastien, PUNTIL Jean.

14 bulletins,

0 bulletins nuls, 0 bulletins blancs.

Ajout de 2 délibérations

6. Subvention exceptionnelle association sportive du collège Lakanal

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'association sportive du collège Lakanal a sollicité une aide financière exceptionnelle dans le cadre de la participation de plusieurs élèves de la Section Sportive Danse.

Cette qualification récompense l'investissement des élèves tout au long de l'année scolaire. La délégation sera composée de 11 élèves et 2 accompagnateurs, dont deux élèves résidant sur la commune de Montgailhard.

Afin de soutenir ce projet sportif, éducatif et culturel et de contribuer aux frais de déplacement et d'hébergement, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Lakanal de 100€ par élève, soit 200€.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

L'attribution exceptionnelle de 200 €

7. Subvention exceptionnelle association sportive du lycée professionnel Jean Durroux

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'association sportive du lycée professionnel Jean Durroux a sollicité une aide financière exceptionnelle dans le cadre de la participation d'une élève de la commune au championnat de France UNSS de Badminton.

Afin de soutenir ce projet sportif, éducatif et culturel et de contribuer aux frais de déplacement et d'hébergement, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du lycée professionnel Jean Durroux de Foix de 100€.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

L'attribution exceptionnelle de 100 €

Questions et informations diverses :

Désignation référent environnement : Monsieur BENEY Thibault

Désignation référent incendie : Monsieur ICRE Didier

Le bureau d'études IZUBA Énergie (M. Raphaël Cayrol) a présenté une étude thermodynamique du bâtiment de l'école, avec trois scénarios d'amélioration énergétique.

L'investissement global est estimé à environ **360 000 €** selon les options retenues.

Principales préconisations techniques

- Suppression de la production d'eau chaude actuelle et mise en place d'un ballon indépendant, permettant une meilleure optimisation du fonctionnement énergétique.
- Installation recommandée de **brasseurs d'air dans les classes** afin d'améliorer le confort thermique en période estivale.
- Entretien de la VMC actuellement non réalisé, à reprendre impérativement pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur.
- Mise en place de **panneaux solaires en autoconsommation**, jugés plus pertinents que les capteurs solaires thermiques proposés initialement, dont le gain est considéré comme non significatif.
- Remplacement de la chaudière gaz par une **pompe à chaleur air/eau**, solution plus ambitieuse mais permettant également une fonction de rafraîchissement, garantissant un meilleur confort global dans les classes.

Autres pistes d'amélioration

- Installation de tôles perforées sur les coursives afin de limiter les apports solaires et améliorer le confort thermique passif.
- Abandon de certaines solutions jugées peu rentables, notamment le système de capteurs solaires avec nébulisation.

Conclusion

L'étude met en évidence la nécessité de privilégier des solutions globales combinant production d'énergie renouvelable, amélioration du confort d'été et modernisation du système de chauffage/refroidissement.

Fin du conseil à 19h13